

La gestion structurelle de la ressource en eau

Une gestion durable de la ressource en eau implique que des solutions structurelles permettant à la fois de réduire les épisodes de crise (pas plus de 2 années sur 10) et d'anticiper les effets du changement climatique soient mises en œuvre. Il s'agit de faire appel à chaque fois que nécessaire à la sobriété des usages de l'eau, conclusion des débats des assises de l'eau et des journées normandes de l'eau pilotée par la Région Normandie.

En Normandie, suite à l'état des lieux des SDAGE Seine Normandie et Loire Bretagne de 2019, plusieurs secteurs sont jugés à enjeux pour la gestion de la ressource en eau. La résorption des déséquilibres quantitatifs implique la mise en œuvre d'actions structurelles : plans d'actions territoriales d'évolution des usages, désignation de nouvelle zone de répartition des eaux (ZRE), mise en place de la gestion collective des prélèvements pour l'irrigation, révision des autorisations uniques de prélèvement, études complémentaires pour mieux définir les volumes prélevables, mise en place de projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

Les SAGE sont des outils de planification locale qui offrent, sur leur périmètre d'application, un cadre global dans lequel les travaux sur la gestion structurelle

de l'eau doivent s'inscrire. Le règlement du SAGE définit notamment la répartition des volumes prélevables de même que les priorités d'usage de la ressource en eau. En leur absence, d'autres outils peuvent être mobilisés pour mettre en place des projets de territoire associant l'ensemble des usagers de l'eau.

Les trois ZRE situées en Normandie sont des zones de répartition des eaux comprenant des systèmes aquifères caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins, il s'agit :

- des nappes des calcaires du Bajo-bathonien dans les départements de l'Orne et du Calvados ;
- des nappes de l'Albien et du Néocomien, parties captives, dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime ;
- de la nappe du Cénomaniens, parties libres et captives, dans le sud du département de l'Orne.

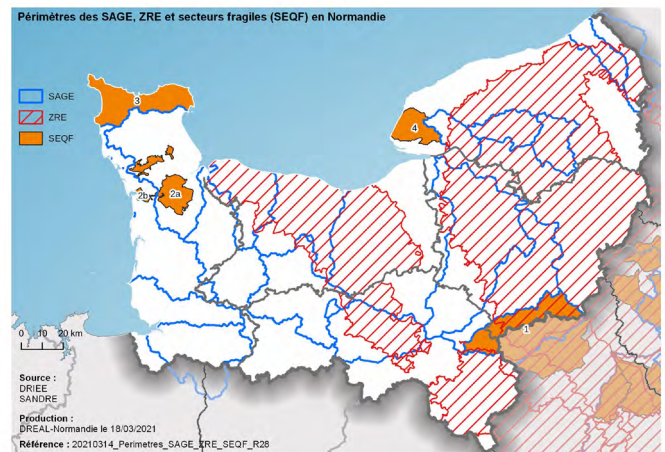
Les SEQF sont les secteurs identifiés à équilibre quantitatif fragile de l'état des lieux du SDAGE Seine-Normandie (tableau ci-dessous)

Départements concernés	Secteur (n° carte)	Type	Structure porteuse ou projet	Observations
28, 27, 61	Avre (1)	SEQF	SAGE Avre	Etude terminée, pilotée par le SAGE et réalisée par le BRGM sur le « quantitatif » en 4 volets, basée sur un modèle de prévision
50	Isthme du Cotentin (2a et 2b)	SEQF	SAGE existant (Douve-Taute, Sienne-Soulles, Ouest Cotentin)	Etude en cours, pilotée par le SDEAU et réalisée par le BRGM sur la « Prévision de l'évolution des débits des ressources en eau sensible de Centre et Nord Manche » menée dans le cadre du PGRE (voir Focus) Etudes terminées sur les marais de Bauppte
50	Nord Cotentin (3)	SEQF	Aucun	
76	Pointe de Caux (4)	SEQF	Aucun	Territoire de la Métropole du Havre

Pour en savoir plus ▶

- www.gesteau.fr/
- <http://sigessn.brgm.fr/spip.php?article55>
- www.loire-bretagne.eaufrance.fr/spip/spip/zonages-et-referentiels/les-zonages-reglementaires-et-techniques/zones-de-repartition-des-eaux/

Périmètres des SAGE, des ZRE, et des secteurs fragiles (SEQF) (DREAL Normandie)



FOCUS SUR LE PLAN DE GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE) DE LA MANCHE

Initié en juillet 2018, par le Préfet de la Manche, le PGRE a pour but de définir un programme d'actions pour atteindre dans la durée un équilibre entre les prélèvements et la ressource en eau en intégrant une bonne fonctionnalité des milieux aquatiques et l'incidence du changement climatique sur l'hydrologie et l'hydrogéologie. Il a pour but de proposer une réflexion commune globale en prévision du changement climatique.



Source : vidéo, « Ça chauffe, partageons l'eau ! » de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'animation a été confiée dans la Manche à deux structures du territoire qui sont le Syndicat départemental de l'eau et la chambre d'agriculture. La coordination est assurée par la DDT(M). Il s'appuie sur un diagnostic préalablement établi des ressources disponibles et des besoins actuels et futurs à l'échelle de chaque sous-bassins et aquifères.

Actuellement en cours d'élaboration, le Préfet de la Manche a souhaité mettre en synergie les actions structurelles sur la ressource en eau du PGRE avec les actions conjoncturelles de l'arrêté cadre sécheresse du département de la Manche.

L'instruction gouvernementale du 7 mai 2019 conforte ce dispositif en définissant pour l'ensemble du territoire national les « projets de territoire pour la gestion de l'eau » (PTGE). Sur les territoires en déséquilibre du bassin, les PGRE constituent une première génération de PTGE.

EN SAVOIR PLUS :

[Lien vers site DDT\(M\) Manche sur PGRE](#)